

2023-5575  
2024-05-23

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant le 1-méthylcyclopropène, RVD2023-15. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 09/26/2025 conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-15. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à [hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca](mailto:hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca).

Veillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

Utiliser le produit exclusivement avec 200 mL de RipeLock Solution (1 à 25 pastilles roses)

## RipeLock™ Tabs 2.0

Régulateur de croissance des plantes  
Pour le traitement des bananes après la récolte

**POUR USAGE EXCLUSIF AVEC LA SOLUTION RIPELOCK**

COMMERCIAL

Principe actif: 1-méthylcyclopropène ..... 2,0 %

**TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**ATTENTION – IRRITANT POUR LA PEAU**

N° D'HOMOLOGATION 31590  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVANT D'UTILISER CE PRODUIT,  
LIRE TOUT LE CONTENU DU LIVRET CI-JOINT

VOIR LE LIVRET CI-JOINT POUR :  
LE MODE D'EMPLOI, LES MISES EN GARDE, LES PREMIERS SOINS, LES RENSEIGNEMENTS  
TOXICOLOGIQUES, L'ENTREPOSAGE ET L'ÉLIMINATION

UTILISER LE CONTENU ENTIER APRÈS L'OUVERTURE DE L'EMBALLAGE

### Contenu net :

Pastilles roses	Grammes	Pastilles roses	Grammes	Pastilles roses	Grammes	Pastilles roses	Grammes	Pastilles roses	Grammes
1	0,84	6	5,0	11	9,2	16	13,4	21	17,6
2	1,6	7	5,9	12	10,1	17	14,3	22	18,5
3	2,5	8	6,7	13	10,9	18	15,1	23	19,3
4	3,4	9	7,6	14	11,8	19	16,0	24	20,2
5	4,2	10	8,4	15	12,6	20	16,8	25	21,0

Chaque emballage contient également 8 pastilles activatrices, 12,8 grammes au total

< Contenu net sur l'emballage >

< N° de lot sur l'emballage >  
110140/20140036

< Couleur de fond  ;  logo RipeLock  >

Fabriqué aux États-Unis  
AgroFresh Inc.  
510-530 Walnut Street, Suite 1350  
Philadelphia, Pennsylvania  
USA 19106  
866-206-1001

<LIVRET>

**Facile à préparer**  
**Instructions simples**

## **RipeLock™ Tabs 2.0**

Régulateur de croissance des plantes

Pour le traitement des bananes après la récolte

**POUR USAGE EXCLUSIF AVEC LA SOLUTION RIPELOCK**

COMMERCIAL

Principe actif: 1-méthylcyclopropène ..... 2,0 %

**TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**ATTENTION – IRRITANT POUR LA PEAU**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION 31590  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AgroFresh Inc.  
510-530 Walnut Street, Suite 1350  
Philadelphia, Pennsylvania  
USA 19106  
866-206-1001

### Guide de consultation rapide

1. S'assurer de pouvoir sceller convenablement la pièce, la remorque ou le conteneur, et que les lieux sont munis d'un ventilateur interne. Se préparer à fermer et sceller les portes.
2. À l'aide du tableau *Choix du nombre de RipeLock Tabs 2.0* dans le présent livret, établir le nombre de pastilles RipeLock Tabs 2.0 requis. Jumeler le code couleur de l'emballage-pastilles avec celui de l'emballage RipeLock Solution.
3. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des lunettes de sécurité ou des lunettes à coques.
4. Placer l'emballage RipeLock Solution sur une surface stable. Tirer la bande déchirable du haut de la pochette et du haut de l'emballage RipeLock Tabs 2.0. Déposer TOUTES les pastilles dans l'emballage directement dans la solution. Quitter immédiatement les lieux. S'assurer d'avoir ajouté toutes les composantes dans les 5 minutes.
5. Fermer et sceller les portes. Ne laisser personne revenir à l'intérieur de l'aire d'entreposage tant que le traitement n'est pas terminé.
6. Après la période de traitement, ouvrir les portes puis aérer les lieux pendant au moins 15 minutes avant de permettre aux travailleurs d'y retourner.
7. Enlever l'emballage de RipeLock Solution usé puis s'en départir, de même que son contenu, sur place ou dans une installation approuvée pour l'élimination des déchets.
8. Entreposer les fruits traités selon les pratiques exemplaires industrielles.

Voir à l'intérieur pour connaître d'autres mises en garde.

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les pastilles **ROSES** RipeLock™ Tabs 2.0 s'utilisent avec RipeLock Solution et les pastilles activatrices. RipeLock Solution contient une solution d'activation brevetée. Quand les pastilles RipeLock Tabs 2.0 sont mélangées avec les pastilles activatrices **BLANC CASSÉ** dans la solution d'activation brevetée, la matière active volatile 1-méthylcyclopropène (1-MCP) est libérée.

RipeLock™ est un outil unique qui s'utilise après la récolte afin de neutraliser un bon nombre d'effets non voulus de l'éthylène, produits par des sources internes (à l'intérieur de la plante) et externes des fruits. En neutralisant l'éthylène, RipeLock apporte plusieurs bienfaits durant le transport et l'entreposage, notamment :

- Le maintien de la fermeté des fruits
- La réduction de la production interne d'éthylène
  - La protection des fruits contre les sources externes d'éthylène
- La réduction de la respiration
- Le retard du mûrissement et de la sénescence

RipeLock s'utilise avant l'entreposage, avant l'expédition ou juste avant la vente. RipeLock est efficace dans des conditions chaudes (au-dessus de 13 °C, 55 °F).

Les fruits récoltés doivent être exposés à la matière active volatile de RipeLock dans un espace clos, tel que : aire d'entreposage, chambre froide, conteneur d'expédition, remorque de camion fermée ou installation de stockage des aliments à température ambiante, réfrigéré ou en conditions contrôlées. Ce produit n'est pas destiné à l'utilisation à l'extérieur ou dans tout autre espace ouvert. Les aires de traitement fermées doivent être hermétiques, car toute fuite rendra RipeLock moins efficace.

## **MODE D'EMPLOI**

### ***Conditions pour l'entreposage des fruits***

RipeLock est compatible et complémentaire à l'entreposage des fruits dans des conditions contrôlées et dans des conditions normales d'entreposage des fruits à l'air libre. RipeLock doit être utilisé dans une aire de traitement hermétique.

### ***Période d'application***

Pour obtenir une qualité optimale des fruits, seuls ceux ayant atteint, ou qui sont sur le point d'atteindre, la maturité optimale pour un entreposage à long terme doivent être traités au RipeLock. Pour retarder au maximum la sénescence et pour conserver leur fermeté, les fruits doivent d'abord être refroidis puis traités au RipeLock aussitôt que possible après la récolte.

**Bananes :** Appliquer RipeLock après l'exposition à l'éthylène et avant d'atteindre le stade de couleur entre 3 et 3,5.

Après le traitement, les fruits non destinés à la vente immédiate doivent être entreposés, conformément aux bonnes pratiques commerciales normales, à l'air réfrigéré ou dans des conditions contrôlées.

On peut faire un maximum d'une application sur les bananes.

Il est essentiel de conserver en tout temps une température appropriée pour les fruits et d'adhérer à la lettre aux pratiques phytosanitaires afin de maintenir la salubrité et la qualité des fruits.

Des facteurs tels que la variété, les conditions environnementales et la maturité au moment de la récolte peuvent affecter la réaction des fruits à RipeLock.

### ***Traitement***

Avant le traitement, s'assurer de pouvoir sceller l'aire de traitement adéquatement et immédiatement après l'application. RipeLock Tabs 2.0 et les pastilles activatrices requises sont inclus dans un même emballage-pastilles. Il faut utiliser tous les activateurs inclus dans un seul traitement. La solution brevetée se trouve dans l'emballage RipeLock Solution et est prête à l'emploi. Ne pas transférer le produit dans un autre contenant. Lorsque le contenu d'un emballage-pastilles est ajouté à RipeLock Solution, la matière active volatile 1-méthylcyclopropène (1-MCP) est libérée. S'assurer qu'il y a suffisamment de pastilles RipeLock Tabs 2.0 et de RipeLock Solution pour traiter l'endroit désigné.

Première étape : Choix du nombre de pastilles RipeLock Tabs 2.0 et de la quantité de RipeLock Solution

- a.) Établir exactement le volume de l'aire de traitement VIDE, en mètres cube. Multiplier les dimensions intérieures : volume = longueur × largeur × hauteur. Par exemple, si l'aire de traitement mesure 6,1 mètres de hauteur × 12,2 mètres de longueur × 9,15 mètres de largeur, le volume de traitement est  $6,1 \times 12,2 \times 9,15 = 680$  mètres cube.

b.) Choisir le nombre exact de pastilles RipeLock Tabs 2.0 selon les dimensions de l'aire de traitement. Exemple :

Pour traiter un espace de 122 m<sup>3</sup>, diviser 122 par 12 et utiliser dix (10) Tabs 2.0 roses.

Bananes : Une pastille ROSE traite 7,6 m<sup>3</sup> à 21 m<sup>3</sup>. (Équivaut à entre 0,36 et 1 ppm de m.a.)  
Limite de un (1) traitement.

Il vaut mieux utiliser la dose supérieure dans la culture pour obtenir des résultats de longue durée, et dans certains cas, une suppression à plus large spectre d'efficacité. Consulter le représentant AgroFresh pour obtenir des recommandations qui s'appliquent à vos conditions.

Ne pas diviser le contenu d'un emballage-pastilles. Utiliser tout le contenu d'un emballage-pastilles dans un emballage RipeLock Solution.

Deuxième étape : Évaluation de la qualité de la pièce, de la remorque ou du conteneur par rapport au traitement

Pour utiliser RipeLock, la pièce, le conteneur ou la remorque doit être hermétique et muni d'un ventilateur interne qui permet de mélanger l'atmosphère.

**S'assurer :**

que tous les drains de la pièce, de la remorque ou du conteneur sont bouchés

qu'il n'y a pas de trous dans les murs, dans le plafond ou dans le plancher

que tous les événements vers l'extérieur sont fermés

que l'on ne voit pas de lumière lorsqu'on regarde à partir d'un intérieur sombre

que le joint d'étanchéité des portes est en EXCELLENTE condition

○ que le caoutchouc est présent

qu'il n'y a pas de fentes importantes

○ qu'il n'y a pas de portes à

qu'il n'y a pas de portes de côté

bandes en plastique

que les épurateurs et/ou les générateurs d'ozone sont mis hors tension

Troisième étape : Remplir l'aire de traitement de fruits à traiter

Quatrième étape : Libération du 1-MCP

a) Dans l'aire de traitement, trouver une surface solide sur laquelle placer l'emballage RipeLock Solution.

b) Tirer la bande déchirable de l'emballage RipeLock Solution en prenant bien soin de ne pas renverser le contenu.

c) Ouvrir l'emballage-pastilles requis, puis l'ajouter à la solution pour obtenir la dose voulue. Ajouter le contenu de l'emballage-pastilles à la solution.

d) Répéter l'opération avec d'autre solution et emballages-pastilles au besoin selon le volume de l'aire de traitement. S'assurer d'avoir ajouté toutes les composantes dans les cinq minutes.

- e) Sortir immédiatement de l'aire de traitement, puis fermer promptement les portes, en s'assurant qu'elles sont fermées hermétiquement, afin de contenir le RipeLock™ et d'assurer une efficacité maximale. La libération de RipeLock dans l'espace commencera plusieurs minutes après avoir ajouté les pastilles RipeLock Tabs 2.0 à l'emballage RipeLock Solution.
- f) Faire circuler l'air dans l'aire de traitement au moyen d'un système de circulation de l'air interne pendant toute la durée du traitement.
- g) Pour obtenir les meilleurs résultats, ne pas ouvrir la porte pendant **AU MOINS douze (12) heures pour les bananes.**

Cinquième étape : Retour dans l'aire d'entreposage

Avant de permettre aux travailleurs de revenir dans l'aire d'entreposage, aérer l'aire de traitement en ouvrant les portes pendant au moins quinze (15) minutes, et en procédant à une aération interne complète ininterrompue. Après avoir aéré les lieux, on peut enlever la solution qui reste et s'en départir comme déchet non dangereux sur place ou dans une installation destinée à l'élimination des déchets approuvée. Entreposer les marchandises traitées not destinées à la vente immédiate selon des pratiques commerciales habituelles, à l'air réfrigéré ou dans des conditions contrôlées.

## **Restrictions**

Ne pas diviser les pastilles. Utiliser des pastilles entières seulement.

Ne pas fumer durant le traitement RipeLock.

Après avoir scellé l'aire de traitement, afficher à toutes les entrées de la zone de traitement une enseigne sur laquelle est inscrit : « **ATTENTION. Ne pas pénétrer dans l'aire de traitement. Traitement RipeLock en cours.** » Les portes de l'aire d'entreposage doivent demeurer scellées afin d'assurer un traitement RipeLock efficace. Toutes les ouvertures d'aération vers l'extérieur doivent être fermées, et tout appareil de frottement à l'éthylène ou équipement générateur d'ozone doit être mis hors tension. Ne pas pénétrer sur les lieux avant la fin du traitement et avant d'avoir aéré la pièce pendant 15 minutes. Pour revenir sur les lieux avant la fin du traitement, la pièce doit être ventilée pendant 15 minutes, et on doit porter une chemise à manches longues, un pantalon long, et des gants résistant aux produits chimiques, ainsi qu'un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH/MSHA/BHSE et munie d'un pré-filtre approuvé pour les pesticides OU une cartouche pour les pesticides approuvée par le NIOSH/MSHA/BHSE. En cas d'urgence, communiquer avec un employé d'AgroFresh Inc. qualifié. Les portes de l'aire de traitement doivent demeurer scellées pendant 12 heures, selon la culture, pour assurer l'efficacité du traitement RipeLock. Le traitement ne donnera aucun résultat si on pénètre sur les lieux avant la fin du traitement. Durant le traitement, le système de circulation de l'air interne doit être en marche pour assurer une bonne circulation de l'air à l'intérieur de l'aire de traitement. Toutes les ouvertures d'aération vers l'extérieur doivent être fermées. À la fin de la période de traitement RipeLock, aérer l'aire de traitement en ouvrant les portes pendant au moins 15 minutes, et assurer une aération interne continue avant de permettre aux travailleurs de pénétrer sur les lieux. Après avoir aéré les lieux, retirer la solution RipeLock.

Se départir de la solution usée sur place ou dans une installation destinée à l'élimination des déchets approuvée. Les fruits traités non destinés à la vente immédiate doivent être entreposés selon les bonnes pratiques commerciales normales.

### ***Délai de sécurité après traitement***

Ne pas pénétrer ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans l'aire de traitement avant la fin du traitement et avant d'avoir aéré les lieux pendant au moins 15 minutes.

## **MISES EN GARDE**

### **TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Cause une légère irritation des yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Nocif en cas d'absorption par la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Ne pas fumer durant le traitement RipeLock.

Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage, les réparations ou le retour dans la zone de traitement : porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.

Retirer les vêtements contaminés et les laver séparément avant de les réutiliser.

Protection des yeux (si nécessaire) : lunettes de protection étanches ou écran facial.

Appareil de protection respiratoire : un appareil de protection respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides ou d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides.

S'il le faut, on peut pénétrer dans l'aire de traitement avant la fin du traitement, après avoir aéré les lieux pendant 15 minutes pour faire dissiper le 1-MCP. Lorsqu'on revient dans l'aire de traitement, il faut porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques ainsi qu'un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH/MSHA/BHSE et muni d'un pré-filtre approuvé pour les pesticides OU une cartouche pour les pesticides approuvée par le NIOSH/MSHA/BHSE.

NE PAS contaminer l'approvisionnement en eau d'irrigation/eau potable ou les habitats aquatiques lors de l'élimination du produit non utilisé.

## **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.



**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale..

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer le produit dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Ne pas expédier ni entreposer le produit près de la nourriture humaine ou animale, des semences et des engrais. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, verrouillé, bien aéré et sans drain de sol.

## **ÉLIMINATION**

### **RipeLock Solution (sac souple à fond plat)**

Les déchets provenant de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur place ou dans une installation approuvée pour l'élimination des déchets. Rincer trois fois l'emballage RipeLock Solution vide, et le jeter avec les déchets. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **RipeLock Tabs 2.0 (emballage en aluminium)**

Bien vider le contenu dans l'emballage RipeLock Solution.

Rendre le contenant inutilisable.

Éliminer le contenant conformément à la réglementation municipale ou provinciale.

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

RipeLock est une marque déposée de la compagnie Dow Chemical et sa filiale AgroFresh Inc.

Brevets canadiens 2191434, 2341301, 2357894, 2407194

